

Non au harcèlement !

jeudi 5 novembre 2015, par [Mme DELACOU](#)

Qui n'a jamais été témoin de moqueries, d'humiliations, de violences répétées d'un élève ou d'un groupe d'élèves envers un autre ? On ne peut pas rester sans réaction quand on sait que le harcèlement à l'école toucherait environ 700 000 enfants.

Qu'est-ce que le harcèlement ?


Il s'agit d'une violence, physique ou verbale, répétée, commise dans l'intention de faire du mal. Quand un enfant est moqué, insulté, menacé oralement ou sur les réseaux sociaux ; s'il est bousculé, frappé et que cela se produit plusieurs fois, régulièrement, l'enfant est harcelé.

Des enfants sont harcelés parce qu'ils sont jugés différents du fait de :

- leur apparence physique
- leur handicap
- leurs centres d'intérêt
- leur comportement (fille jugée trop masculine ou garçon jugé trop féminin)

Le harcèlement doit être combattu car il produit de la souffrance et peut aboutir à des drames (suicide).

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

- Téléphoner au **3020** (appelle anonyme et gratuit).
- Consulter le [compte Facebook](#) dédiée du ministère de l'Éducation nationale ou bien son site "[Non au harcèlement](#)" 
- Les élèves peuvent lire la brochure "[Stop au harcèlement !](#)"